

Description du véhicule marque : MAN

Famille : NL - MIDIBUS

MAN A66: D 11003.

Type / Variante / Version : B.2007.46.003A66ZZB45AA24370000242200B4ABZ

WMAA66ZZ2BC015739

## 0 - GENERALITES

- 0.1 Constructeur : MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft  
Dachauer Strasse 667  
Postfach 50 06 20  
D - 80996 MUNCHEN
- 0.1.1 Représentant accrédité en France : MAN CAMIONS & BUS S.A.S.  
CP8005 - 12 avenue du Bois de l'Epine  
91008 EVRY Cedex
- 0.3 Marque : MAN
- 0.4 Désignation commerciale : MIDIBUS LION'S CITY M
- 0.5 Catégorie internationale : M3
- 0.6 Genre : Transport en commun de personnes (TCP)
- 0.7 Type : B.2007.46.003  
Variantes : A66ZZB45AA  
Version : 24370000242200B4ABZ
- 0.7.1 Décodage des TVV :

B.2007.46.003 = type  
A66 = Chassis  
ZZ = Véhicule incomplet  
B = Véhicule incomplet  
45 = Moteur : D0836LOH61  
A = essieu 2 moteur  
A = essieu 1 directeur  
24 = charge maximale sur essieu 1 : 5000 kg  
37 = charge maximale sur essieu 2 : 9440 kg  
00 = charge maximale sur essieu 3 : Non concerné  
00 = charge maximale admissible sur essieu 4 : Non concerné  
24 = charge maximale sur essieu 1 : 5000 kg  
22 = charge maximale sur essieu 2 : 9440 kg  
00 = charge maximale sur essieu 3 : Non concerné  
B4 = masse en charge maximale : 14440 kg  
A = carburant diesel  
B = Boîte de vitesses automatique  
Z = Niveau sonore : Non concerné

0.8 Puissance administrative : 18 CV

## 1 - CONSTITUTION GENERALE

Conforme à la réception CE n° e4\*2007/46\*0096

## 2 - MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : 14.440
- 2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (PTRM) : Néant  
14.440
- 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 14.440
- 2.5 Charges maximales admissibles :
- 2.5.1 Sur l'essieu 1 : 5.000
- 2.5.2 Sur l'essieu 2 : 9.440
- 2.6 Voie avant : 2,029
- 2.7 Voie arrière : 1,794
- 2.8 Empattement : 3,635
- VEHICULES CARROSSES
- 2.9 Poids à vide minimum du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :
- 2.9.0 Total : 8.620
- 2.9.1 Sur l'essieu 1 : 2.360
- 2.9.2 Sur l'essieu 2 : 6.260
- 2.10 Porte-à-faux avant : 2,230
- 2.11 Porte-à-faux arrière : 2,745
- 2.12 Longueur hors tout : 8,610
- 2.13 Largeur hors tout : 2,380

Le véhicule muni d'un ralentisseur (voir 7.9.2) il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter le Poids Total Autorisé en Charge (2.1) et le Poids Total Roulant Autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce, dans la limite de 69 Kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite de 69 Kg.

## 3 - MOTEUR

Conforme à la réception CE n° e4\*2007/46\*0096

- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) : 91
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1.725
- 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : A l'arrière gauche
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : Sur la plaque constructeur
- 3.24 Classe environnementale : 0555\*0651K

## 4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Conforme à la réception CE n° e4\*2007/46\*0096

## 5 - SUSPENSION

Conforme à la réception CE n° e4\*2007/46\*0096

## 6 - DIRECTION

Conforme à la réception CE n° e4\*2007/46\*0096

## 7 - FREINAGE

Conforme à la réception CE n° e4\*2007/46\*0096

## 8 - CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : BUS  
Autobus aménagé

8.1.1 Le véhicule est équipé des équipements suivants :

- 2 sièges d'appoint à assise relevable sur le totem de l'emplacement pour siège roulant handicapé (0,70 m²).
- Un emplacement pour siège roulant handicapé sans ancrage au sol sur plate-forme médiane avec accès par rampe électrique (0,98 m²).
- 4 Sièges pour personnes à mobilité réduites (PMR)
- Aménagement conforme à la directive 2001/85/CE du 20 novembre 2001

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : Constituée d'un soubassement, d'une armature en treillis, de tôles d'acier soudées et de polyester

8.2.2 Protection contre l'incendie : Oui, avec alarmes incendie

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : 1

8.3 Nombre de places assises :

Aménagements types					
Nombre de places assises (y compris le conducteur)		Nombre de places debout		Surface au sol disponible pour les places debout (m²)	
maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini
22	22	43	35	5,37	4,39

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements décrits au point 8.3

Nombre de sièges ou de banquettes							
1 place		2 places		3 places		5 places	
maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini
5	3	7	7	0	0	1	1

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction : Sur la face latérale droite une à l'avant, (porte simple de service) une médiane, (porte double de service)

8.5.2 Fermetures :

Portes côté droit : les portes sont pivotantes, elles sont équipées d'une commande électrique avec dispositif de sécurité intérieur et extérieur. Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur

8.5.3 Nature des portes : Portes côté droit : 1 porte simple de service  
1 porte double de service

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Nombre et emplacement :

Vitres placées sur la face latérale				Vitre placée sur la face arrière		Trappes sur le toit	
Côté droit		Côté gauche					
Total	Dont fenêtres de secours	Total	Dont fenêtres de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont trappes d'évacuation de personnes
5	3	5	4	1	1	1	0

8.6.2 Mode d'ouverture :

- Vitres :

- Portes côté droit :

- Trappes :

Par marteaux brise-glace  
Par commande manuelle agissant sur un dispositif électrique  
Par poignée d'ouverture et bouton électrique sur la planche de bord

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise :

8.7.2 Vitres latérales :

8.7.3 Lunette arrière :

Verre feuilleté

Verre trempé

Verre trempé

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité : Néant  
 8.8.1 Places avant : Néant  
 8.8.2 Places arrière : Néant

**9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION**

9.1 Feux de route : 2  
 9.2 Feux de croisement : 2, groupés avec les feux de route  
 9.3 Feux de position : 2, groupés avec les feux de route  
 9.3.1 Avant : 5, par côté  
 9.3.3 Latéraux : 2  
 9.4 Feux rouge arrière : 2  
 9.5 Indicateurs de changement de direction :  
 9.5.1 Avant : 2, indépendants  
 9.5.2 Arrière : 2, groupés avec les feux rouges + 2, indépendants  
 9.5.3 Latéraux : 1, indépendant de chaque côté  
 9.6 Feux stop : 2, groupés aux feux rouges  
 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2, indépendants  
 9.8 Dispositifs réfléchissants : 2, groupés avec les feux rouges  
 9.8.1 Arrière : 5, par côté, incorporés  
 9.8.3 Latéraux : aux feux de position latéraux  
 9.9 Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des feux indicateurs de changement de direction  
 9.10 Feux de marche arrière : 2, indépendants  
 9.11 Feux de brouillard : 2, indépendants  
 9.11.1 Avant : 2, indépendants  
 9.11.2 Arrière : 2, indépendants  
 9.12 Feux d'encombrement : 2, indépendants  
 9.12.1 Avant : 2, indépendants  
 9.12.2 Arrière : 2, indépendants

**10 - DIVERS**

10.1 Accessoires :  
 10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent  
 10.1.2 Lave-glace : Oui  
 10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs et 1 intérieur  
 10.1.4 Avertisseur sonore : Oui, 1  
 10.1.5 Dispositif antivol : Non  
 10.1.6 Extincteur : Oui  
 10.1.7 Equipements particuliers :

Eclairage intérieur, chauffage, coupe-circuit, pare-soleil, inscriptions réglementaires, affichage, protection des circuits électriques, miroirs de surveillance, trousse de secours.

10.1.8 Chauffage autonome : Non

10.1.8.1 Carburant : Liquide  
 10.2 Marques d'identité :  
 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Sur le côté droit de l'embranchement de la porte avant droite  
 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur la traverse avant côté droit derrière feu avant droit  
 10.2.3 Structure du numéro d'identification :  
 Composé de 17 caractères comme suit :  
 - 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> : Code ISO Constructeur : WMA  
 - 4<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> : Type : A66  
 - 7<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> : Ordre de montage (alphanumérique) : ZZ2B  
 - 11<sup>ème</sup> : Lieu de construction : C  
 - 12<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> : Numéro de série progressif : 015739  
 10.2.4 Le numéro d'identification est : WMAA66ZZ2BC015739

10.2.5 Identification du moteur : Plaque collée sur le carter moteur

**11 - VISITES TECHNIQUES**

11.1 Emplacement de la plaque constructeur : Sans objet  
 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 7,3 - 0,3 bars  
 11.3 Pression de disjonction : 10 ± 0,2 bars  
 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) : Sans objet  
 11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : Avant : sans objet  
 Arrière : sans objet  
 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : Avant : 57 mm (vases 16")  
 Arrière : 57 mm (vases 16/16)  
 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation:

Inscription	Affectation
AS	Réservoir Dessiccateur d'air
AV	Frein de service/Circuit essieu 1
AR	Frein de service/Circuit essieu 2
SP	Circuit suspension pneumatique
SV	Circuit Servitudes

11.8 Observations : Néant